

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

CAISSE DESJARDINS DE CAP-ROUGE – SAINT-AUGUSTIN

Tenue en mode virtuel le lundi 14 avril 2025 à 18 h 30

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, madame Carole Lapointe souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30. Elle mentionne que l'assemblée générale annuelle se tient entièrement et exclusivement à distance.

Par la suite, elle explique qu'elle agira à titre de présidente d'assemblée. Elle poursuit en présentant les gens qui l'accompagnent pour l'animation de cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Cap-Rouge – Saint-Augustin, soit : madame Karine Toupin, secrétaire du conseil d'administration qui est assistée dans ses fonctions par madame Carynn Turcotte, adjointe à la direction générale et par madame Sonia Latendresse, conseillère à la vie associative, monsieur Maxime Fortin, administrateur, président du comité Coopération et du comité Mise en candidature et enfin, monsieur Sylvain Perreault, directeur général de la Caisse.

Elle souligne l'appui de l'équipe de soutien de la Caisse qui veillera au bon fonctionnement de cette rencontre, et ce, dans le respect des encadrements. La présidente d'assemblée mentionne que la rencontre de ce soir a dûment été convoquée par avis publié le 24 mars 2025 et que celle-ci permet des votes en direct, à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé de quatre jours.

La présidente débute en invitant les membres à visionner une vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La présidente d'assemblée poursuit en mentionnant qu'une courte vidéo sera maintenant présentée pour que les membres présents se familiarisent avec la plateforme numérique qui permettra la votation à distance. Après la vidéo, elle précise que seul un membre de plein droit admis depuis au moins quatre-vingt-dix jours et âgé de 18 ans et plus pourra proposer ou appuyer une proposition ce soir et exercer son droit de vote durant la période de quatre jours prévus après l'assemblée. Ensuite, elle explique que les membres présents à l'assemblée doivent nommer deux scrutateurs. Elle explique brièvement que ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que nous puissions communiquer les différents résultats tout au long de la rencontre. À cet effet, elle soumet la recommandation suivante :

ATTENDU QUE Mme Carynn Turcotte, adjointe à la direction générale et Mme Sonia Latendresse, conseillère à la vie associative, ont été préalablement familiarisées avec le processus de votation utilisé, ce soir ;

ATTENDU QU'elles sont chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin qu'elles puissent communiquer les résultats des votes ;

ATTENDU QUE Mme Carynn Turcotte et Mme Sonia Latendresse s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

SUR PROPOSITION DÛMENT REÇUE (RETIRÉ) ET APPUYÉE (RETIRÉ), IL EST RÉSOLU D'ADOPTER la recommandation de nommer madame Carynn Turcotte et madame Sonia Latendresse scrutatrices.

La présidente d'assemblée invite la secrétaire du conseil d'administration à faire la lecture de l'ordre du jour.

La secrétaire du conseil d'administration, madame Karine Toupin, procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA

- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024

3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) - vote en différé
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité Mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation - vote en différé
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciement

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente de l'assemblée remercie Madame Toupin pour la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÔMENT REÇUE (RETIRÉ) ET APPUYÉE (RETIRÉ), IL EST RÉSOLU D'ADOPTER l'ordre du jour présenté.

La présidente enchaîne avec l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024. À cet effet, elle soumet la proposition suivante :

ATTENDU l'importance de rappeler les principales décisions lors de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal a été déposé préalablement à la rencontre et que les membres ont pu en prendre connaissance;

SUR PROPOSITION DÔMENT REÇUE (RETIRÉ) ET APPUYÉE (RETIRÉ), IL EST RÉSOLU D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente de l'assemblée poursuit en livrant le rapport du conseil d'administration. Elle débute en présentant chacun des membres siégeant au conseil d'administration de la Caisse. Elle souligne que les administrateurs sortants de charge et éligibles à une réélection sont identifiés avec un astérisx. Elle remercie chacun des membres sortants qui ne sollicitent pas de nouveau mandat pour leur engagement au sein du conseil d'administration.

Par la suite, la présidente présente la revue annuelle et les principales réalisations du de la Caisse et du Mouvement pour l'année 2024. Elle débute en soulignant que l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, belle preuve d'expertise, de présence et de performance au service de nos membres et clients. Elle poursuit en mentionnant que le 9 avril dernier, la Caisse a célébré le 70^e anniversaire de la succursale de Cap-Rouge, fondée le 9 avril 1955. C'est grâce à la confiance de nos membres et clients, tout au long de ces années, que nous pouvons souligner avec fierté ce 70^e anniversaire et elle remercie chaleureusement tous les membres et clients pour leur fidélité.

Elle enchaîne avec la contribution de la Caisse dans plusieurs dossiers importants. Que ce soit notre Fonds d'aide au développement dans le milieu, le Fonds C pour les entreprises, aux programmes de finances solidaires ou au Fonds du Grand Mouvement qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027, nous pouvons affirmer avec certitude que la Caisse contribue à la réalisation d'une multitude de projet et joue un rôle de leader socioéconomique important.

D'ailleurs, la Caisse a organisé deux conférences dans son milieu en 2024 en plus d'avoir contribué à faire la promotion auprès des membres et clients de quatre (4) conférences financières

régionales qui ont obtenu un franc succès. Ces conférences gratuites ont pour but d'informer les membres et clients sur des sujets d'actualité touchant toutes les phases de la vie de nos membres.

Ensuite, il ne faut pas passer sous silence l'arrivée d'Alvie, notre assistante virtuelle. Cette nouvelle alliée propose des astuces et vous accompagne dans votre autonomie financière et, aspect non négligeable, elle est disponible en tout temps.

Elle poursuit avec une autre belle nouveauté très appréciée des membres, il s'agit de l'intégration du dossier de crédit Equifax à même la plateforme AccèsD. Elle termine avec l'adoption du plan triennal de développement durable et de finance responsable de la Caisse, et ce, en cohésion avec la Norme en développement durable du Mouvement Desjardins.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente de l'assemblée présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques en 2024.

En somme, la présidente explique que le conseil d'administration a constaté une situation où des intérêts auraient pu être en conflit. Il s'est assuré que les dispositions nécessaires soient prises pour régler, dans les meilleurs délais, cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise.

En somme, la présidente explique que le conseil d'administration n'a constaté :

- Aucune dérogation à la règle de déontologie relative aux dépôts acceptés par la Caisse, aux crédits consentis ou au traitement de situations d'irrégularité relatives à de tels crédits à l'égard d'une personne intéressée, à l'égard de la Caisse ou à l'égard d'une personne qui lui est liée ;
- Aucune dérogation quant à la conformité des dépôts et des prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ;
- Aucune dérogation à la règle déontologique relative à l'octroi de contrats de fourniture de biens ou de services à une personne intéressée à l'égard de la Caisse, à un employé ou à une personne qui lui est liée.

3.3 RAPPORT FINANCIER

La présidente de l'assemblée invite le directeur général à présenter les résultats de la dernière année financière terminée le 31 décembre 2024.

Le directeur général présente et commente les variations des principaux postes du bilan ainsi que de l'état des résultats. On retient que :

- Le volume d'affaires de la Caisse représente 3,05 milliards de dollars (croissance de 9,10 %);
- L'actif de la Caisse présente une augmentation de 7,56 % pour atteindre 1,15 milliard de dollars à la fin de l'exercice 2024;
- Le passif de la Caisse présente également une augmentation de 7,46 % pour atteindre 1,05 milliard de dollars à la fin de l'exercice financier 2024;
- Le total de l'avoir présente une variation positive de 8,52 % en 2024 pour atteindre 111,13 millions de dollars;
- Les revenus nets d'intérêts pour l'exercice 2024 atteignent 22,93 millions de dollars. À la suite de l'ajout des autres revenus de 7,3 millions de dollars, nous obtenons un revenu d'opération de 30,20 millions de dollars. Considérant un montant de 8,9 millions de dollars en salaires, avantages sociaux, frais d'occupation et autres, nos excédents d'opération se chiffrent à 21,4 millions de dollars.

Avant de terminer, il souhaite informer les membres que le 1^{er} avril 2024, les centres Desjardins Entreprises de Québec-Portneuf et Québec-Capitale ont fusionnés. Il rappelle que le CDE est dédié à l'accompagnement de nos membres entrepreneurs. L'équipe compte 130 personnes dévouées aux secteurs commercial, industriel, immobilier et agricole. Après un an, les résultats sont très positifs et avec un volume d'affaires de 20 milliards de dollars, cela en fait un chef de file au Québec.

Il remercie ensuite les membres du conseil d'administration, les employés ainsi que les membres de la Caisse.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

La présidente de l'assemblée invite le président du comité Coopération, monsieur Maxime Fortin, à présenter son rapport.

Monsieur Fortin débute en soulignant que le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ainsi que les dons et commandites de la Caisse ont permis d'appuyer un grand nombre d'organismes et d'institutions en 2024. Il souligne qu'un montant de 412 072 \$ a été remis afin de soutenir des initiatives dans différents secteurs d'activités. Il précise que ce montant est divisé comme suit : 287 975 \$ pour le Fonds d'aide au développement du milieu et 124 097 \$ pour les dons et commandites et il détaille la répartition des sommes investies dans la collectivité (287 975 \$) dans les différents secteurs d'activités tels que l'éducation, la santé et saines habitudes de vie, la culture, le développement économique, emploi et entrepreneuriat et l'engagement social et humanitaire.

Il poursuit avec le Plan d'engagement et de proximité adopté par le conseil d'administration en 2021 et mis à jour en 2025. Il en profite pour remercier les membres qui ont participé à l'exercice de planification par rapport à notre engagement dans le milieu. Cet exercice a permis de cibler de nouvelles priorités d'investissement, spécifiques à notre caisse, et représentent des enjeux socioéconomiques de notre communauté. Celles-ci seront rendues publiques sur le site Interne de la Caisse via la politique de contribution de la Caisse.

Il termine en nommant quelques-uns des projets qui ont été soutenus de manière cohérente avec ces priorités.

La présidente de l'assemblée remercie Monsieur Fortin pour son rapport. Elle continue en mentionnant qu'une capsule vidéo, préparée par les membres du comité Jeunesse, sera maintenant présentée afin de souligner les différentes initiatives prises par le comité.

La présidente remercie tous les membres du comité Jeunesse pour leur engagement.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente mentionne que nous sommes arrivés au point 4 de l'ordre du jour, soit la période de questions au conseil d'administration, au comité Coopération et au directeur général. Ainsi, elle invite les membres à soumettre leurs questions. Aucune question n'est soulevée.

Enfin, la présidente remercie les membres.

5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

La présidente de l'assemblée mentionne que nous sommes arrivés au point 5 de l'ordre du jour, soit la présentation des scénarios en vue de la votation pour l'adoption.

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

La présidente de l'assemblée souligne qu'une courte vidéo présentant cet élément distinctif de notre coopérative est diffusée. Ensuite, elle présente la recommandation du conseil d'administration quant à la répartition des excédents annuels. Elle informe que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse et une capsule vidéo explicative sur le sujet est diffusée.

Elle invite ensuite le directeur général à présenter la recommandation du conseil d'administration.

Ce dernier explique que la répartition des excédents est assujettie à un encadrement applicable aux caisses. Il mentionne que le conseil d'administration recommande de distribuer l'excédent net de l'exercice après ristournes aux membres selon le tableau suivant :

| PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS | |
|--|--------------|
| EN MILLIERS DE DOLLARS (\$) | |
| Excédents (déficit) avant ristournes aux membres | 9 839 |
| Virements réglementaires et autres ajustements | (387) |
| • Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹ | (1 063) |
| • Autres éléments du résultat | 467 |
| • Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024 | 213 |
| • Ajustement de la ristourne (année précédente) | (4) |
| Solde des excédents à répartir | 9 452 |
| Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM | (1 831) |
| • Ristourne | (2 110) |
| • Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne | 536 |
| • Affectation au FADM | (257) |
| Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) | 0 |
| Affectation à la réserve générale | (7 621) |
| Solde des excédents à répartir | 0 |

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Par la suite, le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration. En somme, il explique que le conseil d'administration recommande que l'enveloppe globale de ristournes aux membres totalisant 2 366 891 \$ soit distribuée ainsi :

- 256 704 \$ au fonds d'aide au développement du milieu (ristourne collective);
- 2 110 187 \$ en ristourne aux membres:
 - Ristourne Volumes (1 183 000 \$) : Taux unique de 0,58 \$ par 1 000 \$ de volumes d'affaires, épargne ou crédit;
 - Ristourne Produits (375 000 \$) : 50 \$ versés aux membres possédant au moins un produit Desjardins dans chacune des quatre familles existantes (Compte, Placements, Financement, Assurances) ou trois familles de produits pour les membres de moins de 30 ans;
 - Assurances (268 000 \$) : Taux unique de 23,00 \$ par 1 000 \$ de prime sur l'assurance dommages, l'assurance de personnes ou l'assurance prêt;
 - Cartes de crédit (187 000 \$) : Taux unique de 0,58 \$ par 1 000 \$ d'achats net;
 - Ristourne Services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine (97 000 \$) : Taux unique de 23,00 \$ par 1 000 \$ d'honoraires et commissions.

À la suite de la présentation de la recommandation du conseil d'administration, par le directeur général, la présidente invite les membres de la Caisse à proposer ou à appuyer cette recommandation.

SUR PROPOSITION DÛMENT REÇUE (RETIRÉ) ET APPUYÉE (RETIRÉ), IL EST RÉSOLU D'ACCEPTER la recommandation du conseil d'administration sur le projet de partage des excédents pour l'année 2024.

Enfin, elle rappelle que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote, après les présentations et les discussions de ce soir au cours des quatre (4) prochains jours.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

La présidente débute en précisant les rôles des membres du conseil d'administration.

- Président(e) d'élection : Son rôle est de présider l'élection. Lors de l'AGA, il ou elle anime le déroulement de la période d'élection et précise le mode de votation. C'est également cette personne qui assurera la diffusion des résultats après la période de votation.
- Secrétaire d'élection : Assisté des personnes scrutatrices, le (la) secrétaire d'élection s'occupe du bon déroulement des votes pendant l'assemblée.

Lors de cette période, Mme Carole Lapointe agira comme présidente d'élection étant donné qu'elle n'est pas sortante de charge. La secrétaire du conseil d'administration, madame Karine Toupin, agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

La présidente de l'assemblée poursuit en mentionnant que nous sommes parvenus au point 5.2.2 de l'ordre du jour, soit le rapport du comité Mise en candidature. Elle invite le président du comité à livrer son rapport. Monsieur Maxime Fortin explique qu'annuellement, le conseil d'administration adopte des cibles de compétences et de représentativité à son profil collectif et que ces critères sont communiqués aux membres dans l'appel de candidatures.

Il mentionne que le conseil d'administration est à la recherche de candidats détenant les critères suivants pour s'assurer d'une diversité et d'une complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices:

- Gestion financière, comptabilité, gestion des ressources humaines et technologie de l'information;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 18 à 34 ans, 35 à 49 ans, 50 à 64 ans et 65 ans et plus;
- Deux à trois femmes et deux à trois hommes afin de maintenir la parité.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025, de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur les canaux virtuels tels que le site Internet de la Caisse et la page Facebook;
- Diffusion dans une infolettre;
- Affichage dynamique sur les écrans de la Caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq (5) postes sont à combler et la Caisse a reçu neuf (9) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Ces candidatures répondent à certains ou à tous les critères du profil collectif recherché.

Par la suite, le président du comité Mise en candidature explique que tous les candidats ont été conviés à une rencontre d'informations avec le comité Mise en candidature le 11 mars dernier.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

La présidente d'élection remercie Monsieur Fortin et invite les membres à visionner la prochaine vidéo qui présente les neuf (9) candidats éligibles à la fonction d'administrateur :

- Madame Évelyne Auger;
- Monsieur Jacques Chouinard;
- Monsieur Richard Beaudoin;
- Madame Rachel Dionne-Bussières;
- Monsieur Mathieu Chamberland;
- Charles-Édouard Dumas;
- Jean Gosselin;
- Nicolas Grondin;
- Charles Normand.

La présidente de l'assemblée souhaite bonne chance à tous les candidats et informe qu'un document de présentation de chacun des candidats a été déposé sur le microsite de la Caisse et invite à nouveau les membres à en prendre connaissance.

5.2.4 ÉLECTION PAR VOTATION

La présidente d'élection mentionne que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) prochains jours.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

La présidente rappelle que les membres pourront exercer leur droit de vote pour une période de quatre (4) jours, soit du lundi 14 avril, à 23 h 59 au vendredi 18 avril 2025, 23 h 59. Elle résume brièvement la façon de faire pour exercer son droit de vote via l'application AccèsD. Elle souligne que pour les membres non-inscrits au service AccèsD, elle invite les membres à communiquer avec la Caisse directement.

Quant à l'annonce des résultats, la présidente mentionne que les résultats seront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Elle explique que 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, les résultats seront publiés sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

Enfin, la présidente mentionne que dans le cas d'un vote cumulé favorable, la présente assemblée sera officiellement fermée et qu'advenant un vote cumulé défavorable, l'assemblée demeurera ouverte et qu'une nouvelle rencontre devra être tenue.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Par la suite, la présidente remercie tous les membres qui participent ou qui participeront à cette assemblée générale annuelle. Elle remercie tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour mieux vous servir.

Enfin, elle souhaite un bon vote à tous les membres de la Caisse.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation par les membres, il y a eu 626 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

- 95,8 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Concernant l'élection des membres du conseil d'administration, sont élus à titre d'administrateur les personnes suivantes :

- Auger, Évelyne
- Chamberland, Mathieu
- Dionne, Bussières, Rachel
- Dumas, Charles-Édouard
- Gosselin, Jean

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Les résultats ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 21 avril 2025.

Carole Lapointe
Présidente

Karine Toupin
Secrétaire